Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20200303-130220-8-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 13 février 2020

PUBLIE LE : 3 mars 2020

Délibération n°130220-8 : Tarifs 2020 pour l'incinération des déchets

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le quatre février par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2020

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Jean-Luc GRIS, PRESIDENT Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes
IL INGENERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

Communauté Urbaine	:	**1 (10 communes)**
Communauté d'Agglomération	:	**1 (5 communes)**
QUORUM	:	**16**
Délégués présents	:	***10***

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20200303-130220-8-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le cinq février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020

Présents

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Jean-Luc GRIS, PRESIDENT Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sophie DE PORTES, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Michel CECCONI, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT Stéphane JEANNE, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du Pôle Secrétariat

Communauté Urbaine	:	**1 (10 communes)**
Communauté d'Agglomération	:	**1 (5 communes)**
QUORUM	:	**PAS NECESSAIRE**
Délégués présents	:	***4***
Délégués comptant pour le vote	:	***4***

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20200303-130220-8-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

SIDRU / CS – 130220-8

OBJET : **TARIFS 2020 POUR L'INCINERATION DES DECHETS**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 111219-3, relative à l'approbation de la modification des statuts du SIDRU suite à la dissolution du SIVATRU le 31/12/2019, pour intégrer dans le périmètre du syndicat les 8 communes supplémentaires de la CU GPS&O (Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecquevilly, Evecquemont, Meulan-en-Yvelines, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Villennes-sur-Seine), ainsi que les équipements du SIVaTRU ;

VU la délibération n° 130220-4 du 13 février 2020 portant sur l'approbation du budget primitif 2020 du syndicat ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXE les tarifs d'incinération, hors TGAP, du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains pour l'exercice 2020 comme suit :

- Tarif applicable aux adhérents du SIDRU : 103,00 € HT / T
- Tarif applicable aux adhérents de l'ex-SIVATRU : 95,23 € HT / T
- Tarif CU GPS&O – Quai de Guerville : 90 € HT / T
- Tarif applicable à TAIS (ex-Cyclamed) : 117,20 € HT / T

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 03 MARS 2020

Transmis en préfecture et affiché le 03 MARS 2020

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication